

## Initiatives ministérielles

## Organisations indiennes visées par une entente de mode optionnel de financement

Bande de Curve Lake	Bande de Lillooet	Bande Peter Ballantyne	Bande de Whitefish River
Conseil tribal des Dakotas et des Ojibways	Bande du cours inférieur de la Kootenay	Bande de Pikangikum	Bande de Williams Lake
Bande des Dakota Tipi	Micmacs de l'intérieur **6 bandes**	Bande de Poplar Hill	Bande de Wunnumin Lake
Bande de Dawson	Bande Makwa Sahgaiehcan	Bande de Poundmaker	Conseil tribal Yellowhead ** 5 bandes**
Bande d'Edmunston	Bande Mathias Colomb	Services consultatifs Pwi-Di-Goo-Zing Ne-Yaa-Zhing **10 bandes**	Bande de York Factory
Bande d'Eskasoni	Bande du lac McLeod		
Bande de l'Institut technique des Premières nations	Bande Miawpukek	Bande de Rainy River	

[Traduction]

**Le vice-président:** On a répondu aux questions que le secrétaire parlementaire a énumérées.

**M. Mike Scott (Skeena):** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je me demande si le secrétaire parlementaire peut nous dire quand le gouvernement répondra à la question n° 47 qui figure au *Feuilleton* à mon nom depuis 47 jours déjà.

**M. Milliken:** Monsieur le Président, je croyais que c'était la question n° 41. Je m'attendais à pouvoir y répondre demain. Pour ce qui est de la question n° 47, je vérifierai pour quelles raisons il faut tant de temps à y répondre.

Le gouvernement a fait diligence dans la préparation des réponses aux questions, dont certaines exigent le regroupement de beaucoup de renseignements. Je verrai ce que je peux faire pour donner une réponse au député plus tard cette semaine.

**Le vice-président:** Les autres questions sont-elles reportées?

**Des voix:** D'accord.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

● (1540)

[Français]

## LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-32, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur l'accise et la Loi de l'impôt sur le revenu, dont le comité a fait rapport, sans proposition d'amendement.

## DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

**Le vice-président:** Il y a trois motions d'amendement inscrites au *Feuilleton des Avis* pour ce qui concerne l'étape du rapport du projet de loi C-32, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur l'accise et la Loi de l'impôt sur le revenu.

[Traduction]

Les motions n°s 1, 2 et 3 seront regroupées pour le débat et le résultat du vote sur la motion n° 1 s'appliquera aux motions n°s 2 et 3.

[Français]

Je vais maintenant soumettre les motions n° 1, 2 et 3 à la Chambre.

## MOTIONS D'AMENDEMENT

**M. Pierre Brien (Témiscamingue)** propose:

Motion n° 1

Qu'on modifie le projet de loi C-32 en supprimant l'article 2.

Motion n° 2

Qu'on modifie le projet de loi C-32 en supprimant l'article 3.

Motion n° 3

Qu'on modifie le projet de loi C-32 en supprimant l'article 4.

—Monsieur le Président, nous avons choisi de déposer des amendements concernant le projet de loi C-32, et je vais brièvement vous expliquer pourquoi. Mes collègues vont ensuite ajouter aux arguments que je vais soulever.

Il faut tout d'abord situer le projet de loi C-32 qui s'intitule Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur l'accise et la Loi de l'impôt sur le revenu. Il visait à mettre en vigueur l'application du plan de lutte à la contrebande au niveau de la taxation et des changements dans la structure de taxe proposée par le gouvernement au mois de janvier ou février dernier.

Cependant, le même projet de loi contient, aux articles 2, 3 et 4, des mesures concernant le domaine du transport aérien, mesures découlant du dernier budget fédéral. Ces mesures font en sorte que sur les vols régionaux, c'est-à-dire les vols qui coûtent plus de 500 \$, lorsque le billet d'avion coûte plus de 500 \$, on verra le montant de taxe total qui était appliqué sur ce billet-là, passer de 40 à 50 \$ de façon progressive, mais à partir d'un billet de 700 \$ la taxe sera maintenant de 50 \$.

Pour nous, cela est tout à fait inacceptable, tenant compte du fait que la plupart des régions éloignées ont été grandement affectées par la déréglementation dans le secteur du transport aérien. Compte tenu du coût actuel élevé des billets d'avion dans ces régions-là, il nous apparaît tout à fait inacceptable d'ajouter au fardeau de tous les consommateurs de ces régions et de tous les contribuables qui font déjà un effort très grand.